# 

* Date : 27-09-2021
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2021832501
* Auteur :

Justice de paix du premier canton de Mons
Désignation
Justice de paix du premier canton de Mons
Par ordonnance du 21 septembre 2021, le juge de paix du premier canton de Mons a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Madame Joelle MAKOMBO NDOSI, née à Kinshasa le 4 octobre 1990, domiciliée à 7000 Mons, Chemin du Chêne aux Haies 24, personne protégée, a été placée sous un régime de représentation.
Maître Luc VAN KERCKHOVEN, avocat, dont le cabinet est sis à 7000 Mons, Rue des Marcottes 30, a été désigné en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.